

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 04 90 92 25 76 – E-mail : contact@sicas.fr – Site internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2026 / 08 -

Approbation du
Règlement intérieur
2026

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la Présidence de Philippe GINOUX et suivant la convocation en date du 10 Avril 2026.

Résultat des votes :

Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Présents :

ALLEINS	M. BLANC Roland	M. RIVIERE Francois
ARLES	M. RAVIOL Pierre	
BARBENTANE	M. GABRIEL Arnaud	
EYRAGUES	M. LIBOUREL Vincent	
EYGALIERES	M. GRIMAUD Adrien	
GRAVESON	M. DEURRIEU Frédéric	
LAMANON	Mme GRECH Anne-Flore	M. NERVI Christian
MAS BLANC DES A.	M. GESLIN Laurent	M. VILLERMY J-Louis
MOLLEGES	M. FABRE Frédéric	
NOVES	M. ANASTASI Robert	M. GORI Frédéric
PLAN D'ORGON	Mme LATY Audrey	
ROGNONAS	M. GINOUX Régis	
ST ANDIOL	M. ROBERT Daniel	Mme ROBERT Odile
ST ETIENNE DU G.	M. REYNAUD Philippe	
ST REMY DE P.	M. GUIBERT Léonard	
SENAS	M. BRIEUGNE Yvan	M. GINOUX Philippe
TARASCON	M. DIDELOT Cédric	M. ROUYRE J-Philippe

Président de séance :

Laurent GESLIN

Secrétaire de séance :

Adrien GRIMAUD

Excusés :

		<i>Représenté par</i>
ARLES	Mme MAILHAN Claire	M. RAVIOL Pierre
CHATEAURENARD	M. CLARETON Bernard	M. GINOUX Philippe
CHATEAURENARD	M. SEISSON J-Pierre	M. FABRE Frédéric
EYGALIERES	Mme PELISSIER Aline	M. GRIMAUD Adrien
MOLLEGES	M. FAURE Vincent	M. ROBERT Daniel
ORGON	Mme YTIER Angélique	M. GESLIN Laurent
PLAN D'ORGON	M. CLARETON Thierry	Mme LATY Audrey
ST ETIENNE DU G.	M. GALERON J-Francois	M. REYNAUD Philippe
ST REMY DE P.	M. THOMAS Romain	M. GUIBERT Léonard

Absents :

BARBENTANE	Mme MENVIELLE Sylvie	
EYRAGUES	M. GAVANON Michel	
GRAVESON	Mme SCHWEITZER Elisabeth	
MALLEMORT	M. FARRO Dimitri	M. RAVAZZA Victor

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-08-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

ORGON	M. DEVOUX Jean-Louis	
ROGNONAS	M. LAMBERT Marc	

Objet : Approbation du Règlement intérieur 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement des réunions du Comité Syndical,

Considérant qu'il convient de fixer les règles relatives à l'organisation et au déroulement des séances du Comité Syndical afin d'en assurer le bon fonctionnement et la transparence,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré

DECIDE

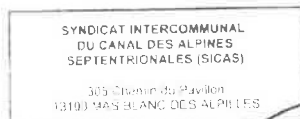
ARTICLE 1 : d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des membres du Comité Syndical ainsi qu'à toute personne participant aux séances.

ARTICLE 2 : d'adopter son entrée en vigueur dès son adoption.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



Laurent GESLIN

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-08-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026